

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2018/06

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	23	23

Date de la convocation :	le 25 janvier 2018
Date d'affichage :	le 16 février 2018

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Colette ZIRRELLI, Messieurs Patrick ALLARD, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Marcel DAUSQUE, Jean-Pierre DESMOULINS, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Jean-Noël GUESNIER, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEOUEUF, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Francis MONFAUCON, Patrick PEYR, Gérard WARIN.

Absents représentés : Messieurs Alain DENNEL par Jean-Pierre DESMOULINS, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE par Francis MAUFONCON, Jackie TASSIN représenté par Madame Colette ZIRRELLI.

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Alain CARRIÈRE, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Jean-Pierre HAUDRECHY.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le rapport sur les orientations budgétaires du SEZEO pour l'année 2018 annexé à la présente délibération,

Il rappelle que le DOB a pour principal objectif d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financières du SEZEO et que chaque Conseiller peut intervenir mais qu'il n'a aucun caractère décisionnel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2018 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

SÉANCE DU 31 JANVIER 2018

1 PRÉAMBULE

Pour sa première année de fonctionnement, le SEZEO a poursuivi la mise en œuvre des orientations initiées par les précédentes entités et 2017 aura été une année significative sur un plan budgétaire. Les orientations budgétaires présentées pour l'année 2018 tiennent compte des décisions prises par le Comité Syndical, notamment pour le développement des compétences optionnelles prévues par les statuts du Syndicat.

2 ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. En recette

Le coefficient 6 pour la taxe sur les consommations finales d'électricité est maintenu en 2018. Le SEZEO prévoit donc une recette équivalente à celle de l'année 2017 soit 1,6 million d'euros.

Les redevances de concession R1 et R2 sont stables au titre de la convention conclue avec SICAE OISE. Elles sont augmentées au titre du nouveau contrat de concession avec la SER de Lassigny comprenant un terme fixe pour la R2 à 40 000 euros et une prime exceptionnelle d'installation de 10 000 euros.

La prévision budgétaire globale au titre de ces redevances est portée à 400 000 euros pour 2018.

Pour le budget annexe éclairage public, il n'est pas prévu d'augmentation de la redevance éclairage public.

Enfin, les deux budgets bénéficieront des reports des excédents antérieurs après le vote des comptes administratifs correspondants.

b. En dépense

Au niveau des dépenses à caractères générales, le SEZEO prévoit d'inscrire au budget général les crédits nécessaires aux frais de mise en service, de maintenance et de supervision des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques pour 35 500 € en 2018.

Les frais annexes liés au renouvellement des marchés de fourniture de gaz et d'électricité et au renouvellement du marché de maîtrise d'œuvre sont également prévus.

Les dépenses de personnel sont envisagées à la hausse en raison des mouvements de personnel prévisibles en 2018.

Au budget annexe, les dépenses de fonctionnement sont stables.

Après reprise des résultats de l'année 2017, le virement à la section d'investissement est estimé à 3,8 millions d'euros pour le budget principal et à 106 000 euros pour le budget annexe.

3 ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a. En recette

Le syndicat reporte les subventions notifiées et non réalisées à savoir les fonds FACÉ pour les années 2015 à 2017 et inscrit une nouvelle enveloppe estimée à 700 000 € pour 2018.

Au budget annexe les subventions DETR notifiées font l'objet de reports et des demandes de subventions ont été déposées auprès du Conseil Départemental pour un montant total de 22 492 €.

Les fonds provenant de l'article 8 pour les années 2016 et 2017 sont reportés car non réalisés et les nouvelles enveloppes 2018 sont prévues en application des cahiers des charges de concession.

La récupération de la TVA auprès des concessionnaires pour les travaux réglés ou engagés en 2017 et reportés en 2018 est prévue en recette d'investissement.

Enfin les remboursements des communes pour les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée représentent 3 millions d'euros de recettes attendues en 2018.

b. En dépense

Les travaux engagés en 2017 mais non réalisés font l'objet d'un report à hauteur de 2,9 millions d'euros, auxquels s'ajoute les dépenses réalisées pour le compte des communes d'un montant de 2,1 millions d'euros.

La première phase de déploiement des IRVE est prévue en 2018 pour un montant de 450 000 €.

Après avoir inscrit les dépenses ci-dessus et après avoir comblé son déficit d'investissement, le SEZEO prévoit de disposer de 4 millions d'euros à affecter à de nouvelles opérations d'investissement.

Au budget annexe, un budget d'environ 150 000 euros est prévu pour les travaux sur le réseau d'éclairage public.

4 STRUCTURE ET ENCOURS DE LA DETTE

L'ensemble des emprunts repris par le SEZEO est à taux fixe.

Au 1er janvier 2018, la dette en capital s'élève à 760 176,73 €.

Le SEZEO n'envisage pas de nouvel emprunt en 2018.

5 RESSOURCES HUMAINES

Au 1er janvier 2018, quatre emplois permanents à temps complet sont pourvus (2 catégorie A, 2 catégorie C), dont 3 par du personnel titulaire ou stagiaire.

Les charges prévisionnelles de personnel représentent 35 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre 012 est réparti pour 46 % pour les traitements indiciaires bruts, 24 % au titre du régime indemnitaire, 1% de NBI et SFT et 29 % de charges sociales et frais assimilés.

Aucune heure supplémentaire n'a été rémunérée en 2017 et il n'est pas octroyé d'avantage en nature au personnel.

La durée effective du travail est de 35 heures hebdomadaire.

